

COMPTE-RENDU DU CONSEIL  
DE  
L' INSTITUT DE PREPARATION A L' ADMINISTRATION GENERALE  
DU 26 JUIN 1991

-----

Le Conseil de l'Institut de Préparation à l'Administration Générale s'est réuni le 26 juin 1991 à 10h au 3, Bd Harpignies 59300 Valenciennes ( Salle de réunion ).

Etaient présents :

Monsieur GEORGES, Directeur de l'IRA de Lille ,  
Président du Conseil de l'IPAG  
Monsieur MOREAU, Directeur de l'IPAG  
Monsieur DEFOSSEZ, Directeur de l'ISJEG, invité  
Monsieur VANCEULEBROECK, Agent Comptable, invité  
Monsieur DUEE, chef de bureau, représentant Monsieur le Directeur Régional des Douanes  
Monsieur FLOURET, Directeur Divisionnaire des Impôts, représentant Monsieur le Directeur des services fiscaux du Nord-Valenciennes  
Madame DESTOMBES, représentant Monsieur l'Ingénieur d'arrondissement de l'Equipement  
Monsieur GAILLARD, représentant Madame le Chef d'Agence de l'ANPE de Valenciennes  
Monsieur BOULOGNE, enseignant à l'IPAG  
Mademoiselle GROTTI, enseignante à l'IPAG  
Monsieur DERUMAUX, AITOSS  
Mademoiselle LOUIS, usager  
Monsieur PAUL, usager

Avaient donné pouvoir :

Monsieur le Directeur Général de l'Administration et de la Fonction Publique  
à Monsieur le Directeur de l'IRA de Lille  
Monsieur le Préfet de la Région Nord-Pas de Calais à Monsieur le Directeur de l'IRA de Lille  
Monsieur NOGACKI à Monsieur MOREAU  
Monsieur METAY à Monsieur DERUMAUX  
Monsieur LEPILLIEZ à Mademoiselle LOUIS  
Mademoiselle WYART à Monsieur PAUL

1) Examen du compte-rendu du Conseil du 20 mars 1991

Mr GEORGES fait observer que le compte-rendu est très dense. Cela s'explique par la densité des débats lors de ce Conseil.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2) Examen de deux Décisions Budgétaires Modificatives

Monsieur MOREAU annonce que, conformément à la motion qui avait été adoptée lors du précédent Conseil, Monsieur GEORGES et lui-même ont rencontré Monsieur le Président de l'Université. En définitive, une rallonge de 200h eq TD (43 125 F) a pu être obtenue.

Monsieur l'Agent Comptable propose d'adopter, d'une part, une DBM de rattachement (43 125 F), et, d'autre part, une DBM de prélèvement sur réserves de 14 000F pour apurer une dette.

Monsieur GEORGES rappelle que ces 14 000F correspondent à un vieux contentieux.

Il propose au Directeur de l'IPAG de rechercher une solution avec Monsieur le Président de l'Université.

### 3) Examen du compte financier 1990

Monsieur MOREAU explique le résultat positif de deux façons :

- une limitation des dépenses ; en effet, jusqu'à présent, la plupart des enseignements étaient communs aux étudiants et aux fonctionnaires . Par ailleurs, il n'existait de conférences de méthode ni en droit public, ni en économie.

- le développement des recettes de formation continue.

Vu la distinction qui est faite maintenant entre le budget formation initiale et le budget formation continue, Monsieur MOREAU demande à Monsieur l'Agent Comptable si les réserves seront elles aussi distinctes.

Monsieur l'agent comptable répond que ces réserves seront forcément distinctes.

Le compte financier est adopté à l'unanimité.

### 4) Rapport du Directeur sur la mise en place de la Licence d'Administration Publique

Monsieur MOREAU explique le travail d'information qui a été fourni. Près de 1500 fiches ont été distribuées. D'autre part, des courriers ont été envoyés, des informations ont été diffusées dans la presse, et enfin des réunions ont été organisées à la Faculté de Droit, à la Faculté des Lettres, et à l'IUT.

Le nombre de dossiers retirés, qui est de 180, est encourageant, l'objectif étant d'avoir une cinquantaine d'inscrits.

Le nombre de dossiers émanant d'étudiants en Droit, à savoir 35, constitue un autre point positif.

Monsieur MOREAU fait remarquer l'afflux des DUT TC, et surtout GEA.

D'autre part, il y a peu d'AES et Sciences Eco. Cela peut s'expliquer par l'absence de filières dans ces domaines à Valenciennes.

Monsieur MOREAU informe le Conseil que la commission de sélection sera réunie pour la 1<sup>e</sup> fois à la mi-juillet. Il s'agira d'une procédure de sélection souple avec mise en place d'une liste complémentaire.

Monsieur GEORGES félicite le Directeur de l'IPAG pour la rapidité de la mise en place de la procédure. Il note le très bon travail d'information qui a été effectué.

Pour terminer sur ce chapitre, Monsieur MOREAU tient à mentionner qu'il y a un gisement important chez les BTS, d'autant que la documentation n'a pas été partout distribuée.

### 5) Examen des tarifs des frais de dossier

Monsieur MOREAU rappelle que ces frais s'élevaient, pour les agents publics, l'an dernier, à 250F. Ces agents n'ayant pas à acquitter de droits d'inscription auprès de l'Université, il propose de fixer ces frais à 350f pour 1991-1992.

Pour les candidats en Licence d'Administration Publique, Monsieur MOREAU propose 100F de frais de dossier, ces frais devant être réglés au moment du dépôt du dossier.

Pour Monsieur GEORGES, ces frais ont l'avantage de fidéliser les candidats.

D'autre part, Monsieur FLOURET pose la question du remboursement aux candidats non admis. Ces frais ne sont bien sûr pas remboursés.

Ces propositions sont adoptées.

### 6) Examen du projet de règlement des études et des examens

Monsieur MOREAU fait observer qu'une distinction a été opérée entre le régime normal et le régime spécial (Préparation en 2 ans).

Mademoiselle GROTTI pose la question des notes éliminatoires.

Monsieur MOREAU répond qu'il y a pensé mais que ce système aurait rendu la notation trop sévère. Il précise qu'il a voulu s'aligner sur le régime des concours.

Au sujet du régime spécial, il est à noter que l'assiduité en conférence de méthode n'est pas exigée.



Monsieur DEFOSSEZ demande si, compte tenu de la finalité de la L.A.P., il serait possible d'envisager que le régime spécial bénéficie aux étudiants inscrits dans d'autres filières, comme la Licence en Droit.

Monsieur MOREAU lui répond que, là où le régime "L.A.P. légère" avait été mis en place, il a été abandonné. D'autre part, il fait remarquer que cela n'a pas été prévu dans la maquette de la L.A.P.

Monsieur GEORGES demande si ce système n'aurait pas pour effet de dégarnir la L.A.P. classique, le système d'étalement sur deux ans devant normalement être réservé aux salariés.

Pour Monsieur MOREAU, il ne faut pas encourager les étudiants à préparer la L.A.P. à la légère.

Monsieur L'Inspecteur d'Académie est d'accord ; il s'agit là d'une question d'image.

Monsieur GEORGES propose donc de reposer le problème dans un an.

Monsieur FLOURET aborde la question de la procédure de validation des acquis ; il lui semble qu'il s'agit d'une procédure trop favorable.

Monsieur DEFOSSEZ fait observer que l'acquis professionnel doit être au minimum de 2 ans.

Monsieur MOREAU répond que, en pratique, le problème se pose peu.

Le règlement des études et des examens est adopté à l'unanimité.

## 7) Questions diverses

Monsieur GEORGES informe le Conseil que, demain, se réunira la commission consultative des IRA, cette commission devant étudier un projet de réforme des concours des IRA.

Il rappelle les statistiques du dernier concours : 400 places et 800 candidats présents.

Le premier point de cette réforme serait une suppression de la distinction admissibilité/admission.

Le deuxième point consisterait en un allègement des épreuves. Il ne resterait que 3 épreuves écrites :

- une épreuve de culture générale (classique)
- un QCM et un QROC (Question à Réponse Ouverte et Courte) regroupant la culture générale, le Droit Public et l'Economie.
- une épreuve à option

Le but de cette réforme est d'élargir le vivier des candidats qui peuvent se présenter.

Enfin, l'éducation physique et sportive deviendrait une épreuve facultative.

Ainsi, il n'y aurait plus vraiment d'épreuve de droit public. Cela constitue une menace pour l'avenir des L.A.P. Monsieur MOREAU s'inquiète, par ailleurs, du fait que cette réforme s'appliquerait au concours de 1992, actuellement préparé par les étudiants.

Pour Monsieur GEORGES, la formation juridique est très importante.

Par ailleurs, Monsieur MOREAU s'interroge sur la place des IPAG par rapport aux Instituts Universitaires Professionnalisés d'administration dont la mise en place est envisagée dans plusieurs universités..

Selon Monsieur DEFOSSEZ, ces IUP pourraient s'inscrire dans le cadre des IPAG.

Pour conclure, Monsieur GEORGES propose d'être attentif à l'évolution de ces projets de réforme.

La séance est clôturée à 12h05.